



CONSELL GENERAL  
PRINCIPAT D'ANDORRA



INFORME ANUAL D'ACTIVITATS DE LA SECCIÓ  
ANDORRANA DE L'ASSEMBLEA  
PARLAMENTÀRIA DE LA FRANCOFONIA (APF)  
ANY 2015

## SUMARI

## Pàgines

1. Introducció.....	3
2. Presència de la Delegació andorrana a l'APF	
2.1. Participació a la 41ª sessió de l'Assemblea General de l'APF .....	4-6
2.1.1. Participació de la delegació andorrana als treballs de les comissions permanents previs a l'Assemblea.....	6-7
2.1.2. Resolucions aprovades per l'Assemblea .....	8-9
2.1.3. Intervenció de la delegació andorrana al debat general.....	9-10
2.2. XXVIIIª Assemblea Regional Europa.....	10-12
2.2.1. Reunió dels Presidents de les seccions participants	
2.2.2. Sessió plenària	
2.3. Conferència de presidents de la Regió Europa .....	12-13
2.4. Activitats del Bureau i de les Comissions Permanents .....	13-16
2.4.1. Bureau	
2.4.2. Comissió Política	
2.4.3. Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals	
2.4.4. Comissió d'Afers Parlamentaris	
2.4.5. Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament	
2.5. Reunió de la xarxa de dones parlamentàries .....	16-17
3. Informació general.....	17-19
3.1. Seccions	
3.2. Composició del Bureau	
3.3. Calendari provisional d'activitats any 2015 .....	20
4. Annexes .....	21
• Annex 1: Comissió Política – Resolucions adoptades	
• Annex 2: Comissió d'Afers Parlamentaris- Resolucions adoptades	
• Annex 3: Comissió d'Educació, Comunicació i afers culturals- Resolucions adoptades	
• Annex 4: Comissió de cooperació i desenvolupament- Resolucions adoptades	
• Annex 5: Réseau de femmes parlementaires- Resolucions adoptades	
• Annex 6: Intervenció delegació andorrana al debat general de 41ena l'Assemblea general	
• Annex 7: Declaració adoptada per la Conferència de Presidents	

## I.- INTRODUCCIÓ

El present informe, elaborat per la delegació andorrana a l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), presenta els treballs realitzats, les qüestions tractades i les decisions preses en el decurs de les reunions mantingudes durant l'any 2015.

En aquests mesos, la delegació andorrana ha participat tant a la XXXXI<sup>a</sup> Sessió ordinària de l'APF que va tenir lloc a Berna, com a la XXVIII<sup>a</sup> Assemblea Regional Europa celebrada a Jersey. Degut a la coincidència amb les eleccions generals, aquest any no hi hagut representació andorrana a la Conferència de presidents de la Regió Europa que es va desenvolupar a Erevan (Armènia) ni tampoc a la Reunió semestral de la Xarxa de dones parlamentàries de la Francofonia celebrada a Saint Vincent (Valée d'Aoste).

L'APF té el seu origen a Luxemburg on l'any 1967 es constitueix l'Associació Internacional de Parlamentaris de Llengua Francesa (AIPLF). TRES dècades més tard, concretament el mes de juliol de 1998, i de conformitat amb la "*Charte de la Francophonie*", document que té com a objectiu reforçar la cooperació i la solidaritat en el món francòfon, l'AIPLF acorda canviar la seva denominació per la d'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), denominació amb la qual se la coneix actualment.

El Consell General forma part de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF) com a secció observadora des de l'any 1983 i com a secció associada des de 1989. L'APF és converteix, doncs, en la primera organització internacional on participa el Consell General.

Actualment l'APF està formada per 51 seccions membres, 15 seccions associades i 17 seccions observadores.

Els objectius de l'APF giren entorn a la promoció de la democràcia, l'estat de dret i els drets de les persones en estats i territoris francòfons.

## II.- PRESENCIA DE LA DELEGACIÓ ANDORRANA A L'APF

### 2.1.- PARTICIPACIÓ A LA 41ª SESSIÓ DE L'ASSEMBLEA GENERAL DE L'APF

Després de les reunions del Bureau, del Réseau des femmes i de les 4 comissions permanents (7-8 juliol) els membres de les delegacions participants van assistir a la cerimònia oficial d'obertura de la 41ª Sessió de l'Assemblea General de l'APF, celebrada a l'Aréna Kursaal Bern el 9 de juliol i que va comptar amb les intervencions del President del Conseil National de Suisse, Sr. Stéphane Rossini; del President de l'Assemblea parlamentària de la Francofonia, Sr. Paul McIntyre; del President del Conseil des Etats de Suisse, Sr. Claude Hêche; de la Secretària General de la Francofonia, Sra. Michaëlle Jean i del Cap del Département fédéral des affaires étrangères de Suisse, Sr. Didier Burkhalter.

El President de l'APF, Sr. Paul McIntyre va destacar la funció consultiva de l'assemblea i la necessitat de reforçar les seves funcions. També va ressaltar el tema de debat escollit per aquest any en el sentit de considerar l'educació com un element essencial per mantenir la pau.

De la seva banda, la Secretària general de la Francofonia, la Sra. Michaëlle Jean, que per primera vegada es dirigia a l'Assemblea des de la seva elecció, va presentar les línies estratègiques de l'OIF. En aquest sentit, es va comprometre a seguir treballant per reforçar els llaços entre l'APF i l'OIF perquè l'APF assoleixi un rol més actiu dins la Francofonia del 2015, una Francofonia més moderna, per fer front de manera conjunta als nous reptes i necessitats de l'espai francòfon.

Mme. Jean també va fer referència a l'amenaça terrorista que durant aquest any ha sacsejat diferents estats de l'espai francòfon. La Secretària general va insistir en que la Francofonia del 2015 ha d'aportar respostes als principals reptes i en aquest sentit va apostar per la *“creació d'una coalició transnacional contra el terrorisme on els parlamentaris han de tenir un paper clau alhora d'unir esforços a favor de l'estat de dret, de la pau, del desenvolupament econòmic, l'educació, el diàleg i la cohesió social per instaurar una veritable democràcia internacional”*. En aquest sentit va instar a la mobilització de la Francofonia amb l'objectiu de convertir-se en un grup de pressió i fer front comú a aquests nous reptes. També es va mostrar preocupada per la dada segons la qual un 40% dels jihadistes són joves i va insistir en la necessitat de crear estructures d'acompanyament en aquests estats.

Per últim, Michaëlle Jean va destacar la necessitat, dins d'una Francofonia moderna, de continuar treballant per acabar amb les desigualtats existents en matèria de gènere i lluitar per al ple reconeixement dels drets fonamentals de les dones.

Després de la cerimònia oficial d'obertura de l'Assemblea els parlamentaris es van desplaçar fins al Palais du Parlement on es van desenvolupar els treballs que van donar lloc a l'aprovació de 20 resolucions, entre elles destaca la impulsada per la Comissió Política contra el terrorisme internacional on es condemna qualsevol acte de terrorisme i s'expressa la seva solidaritat amb les víctimes d'atacs terroristes i les seves famílies.

La resolució apel·la a la coordinació internacional en matèria de seguretat per a la lluita contra els moviments terroristes. En aquest sentit es convida als parlaments francòfons a col·laborar en l'elaboració de lleis i desplegar sistemes de control parlamentari en matèria de lluita contra el terrorisme. També es van adoptar resolucions sobre la situació de països en crisi com Síria, la República centre-africana, Burkina Faso, Burundi, Mali i Madagascar.

Millorar els sistemes parlamentaris de control al Govern, així com fer que l'accés a la justícia sigui igual per tots els ciutadans o, eradicar la greu problemàtica dels "nens sense identitat" han estat altres de les qüestions objecte de les resolucions adoptades per l'Assemblea plenària.

La segona part de la sessió plenària (10 de juliol) es va dedicar al debat general que enguany va tenir com a tema principal *"Encourager l'accès à une formation de qualité pour tous: un défi prioritaire pour la Francophonie"*. La delegació andorrana va intervenir en el sub-tema *"Echange d'informations sur la formation professionnelle"*. La Consellera General, Carine Montaner va exposar quina és l'estructura i l'oferta de la formació professional tant en el sistema educatiu andorrà com en el francès.

L'Assemblea també va acomiadar al seu actual president, Paul McIntyre i va escollir el seu substitut, el President de l'Assemblea Nacional de la República democràtica del Congo, Aubin Minaku. El vicepresident primer per als propers dos anys serà el President de l'Assemblée nationale du Québec, Jacques Chagnon mentre que el diputat francès, Pascal Terrasse repeteix en el càrrec de Secretari general parlamentari. Durant la sessió també es va anunciar que la propera Assemblea tindria lloc durant el mes de juliol del 2016 a Madagascar.

La Delegació del Consell General a l'APF fou encapçalada per la seva presidenta, Patrícia Riberaygua (GPD) i per les conselleres general Carine Montaner Raynaud (GPL) i Sílvia Eloïsa Bonet Perot (GM-SDP).

Les tres conselleres generals van participar a la reunió del Réseau des femmes parlementaires (7 juliol) així com a les Comissions de política, educació i afers parlamentaris (8 de juliol) on es van analitzar els projectes de resolucions que posteriorment es van sotmetre a aprovació al Ple de l'Assemblea (9-10 juliol).

A l'Assemblea hi van assistir prop de 300 parlamentaris representant a una cinquantena de parlaments d'estats francòfons d'arreu del món.

### 2.1.1 Participació de la Delegació andorrana als treballs de les Comissions permanents previs a l'Assemblea

#### a) Participació a la Comissió Política

La Presidenta de la Delegació del Consell General a l'APF, Patrícia Riberaigua, va participar a la reunió de la Comissió Política on va intervenir per exposar la composició de l'arc parlamentari després de les eleccions generals de l'1 de març de 2015. Riberaigua també va informar sobre els treballs que es continuen impulsant per aconseguir l'homologació del marc fiscal andorrà a nivell europeu, així com dels acords per evitar la doble imposició recentment aprovats amb Espanya i França. Finalment va fer referència a les negociacions que actualment s'estan duent a terme amb la Unió Europea per adoptar un acord d'associació juntament amb Mònaco i San Marino.

La delegació andorrana també va participar activament en el rapport sobre "*L'accès à la justice dans l'espace francophone: le rôle des parlements*" on es recullen les principals modificacions legislatives que en matèria de justícia es van aprovar durant l'anterior legislatura, especialment la modificació de la Llei qualificada de la Justícia i de procediments judicials que pretenen agilitzar els processos i alhora professionalitzar la carrera judicial. El rapport també destaca les lleis del saig i d'arbitratge aprovades en l'anterior legislatura.

Com a resultat d'aquest rapport la Comissió va adoptar una resolució sobre l'accés a la justícia dins els països francòfons, que posteriorment fou ratificada per l'Assemblea, on s'insta a l'elaboració de dispositius i mesures per promoure l'accés a la justícia en condicions d'igualtat per a tots els ciutadans, afavorir la celeritat de la justícia i assegurar l'execució de les decisions judicials.

#### b) Participació a la Comissió d'Afers Parlamentaris

La Consellera General, Sílvia Eloïsa Bonet, va ser la representant de la delegació del Consell General en aquesta comissió on es van presentar diferents rapports amb la participació, entre d'altres, de la secció andorrana.

És el cas de l'informe "*Les moyens parlementaires de contrôle gouvernemental dont les moyens d'interpellation dans l'espace francophone*" i "*L'accès à l'information parlementaire: pour rapprocher les élus des citoyens*".

Com a conseqüència d'aquests treballs, fets amb col·laboració amb la Comissió d'Educació, es va adoptar la resolució que posteriorment va ratificar l'Assemblea sobre els mitjans parlamentaris de control de l'acció governamental i els mitjans d'interpel·lació dins l'espai francòfon. La resolució encoratja als parlaments de l'espai francòfon a reforçar el control parlamentari dels governs i impulsar, entre d'altres accions, missions d'informació parlamentària.

#### c) Participació en la Comissió d'Educació, Comunicació i Afers Culturals

La Consellera General, Carine Montaner, va assistir a la reunió de la Comissió d'Educació, Comunicació i Afers culturals on es va presentar, entre d'altres, el projecte de rapport d'activitats del Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Aquesta és la primera vegada que la delegació del Consell General participa en aquest Réseau i ho va fer enviant les últimes dades, segons el Ministeri de Salut, de SIDA a Andorra. Com a resultat d'aquest informe es va aprovar una resolució, que posteriorment va ratificar l'Assemblea, on s'apel·la als països de l'espai francòfon a unir les seves respectives estratègies regionals i nacionals de lluita contra el Sida per donar una resposta ràpida als objectius fixats per ONUSIDA. La resolució també demana als estats de l'espai francòfon que els programes de lluita contra el SIDA que s'adoptin siguin respectuosos amb els drets humans i tinguin una incidència especial sobre col·lectius sensibles. D'altra banda, es recomana als parlaments francòfons que impulsin programes d'educació sexual dirigits especialment als joves com a eina preventiva; i a més, que s'eliminin els obstacles jurídics, polítics i socials que posen traves a l'accés dels ciutadans als serveis de prevenció, cura i investigació relacionats amb el Sida.

#### d) Participació al Réseau des femmes parlementaires

Les tres representants de la delegació del Consell General a l'APPF van participar en la reunió del Réseau des femmes on Andorra va intervenir per explicar que després de les eleccions de l'1 de març el percentatge de dones parlamentàries havia passat del 50% al 39%.

La Presidenta de la Delegació també va informar de la ratificació per part del Consell General del Conveni del Consell d'Europa sobre la prevenció i la lluita contra la violència de gènere i domèstica fet a Istanbul l'11 de maig del 2015. Andorra és un dels 18 països que l'ha firmat i ratificat. Finalment, Patrícia Riberaygua va informar de l'aprovació per unanimitat de la Llei 1/2015 per a l'eradicació de la violència de gènere i la violència domèstica.

La delegació andorrana també va participar en l'elaboració del projecte de rapport "*Les femmes et la famille*" on es recullen les principals modificacions

legislatives adoptades en aquest sentit pel Consell General la passada legislatura, especialment, la Llei qualificada 34/2015, de 27 de novembre, que reconeix les unions civils entre persones del mateix sexe, les quals tenen els mateixos efectes que els matrimonis entre persones de diferent sexe.

Com a resultat de l'estudi es va adoptar una resolució que pretén lluitar per eradicar les discriminacions de les dones dins el règim matrimonial. La resolució, aprovada per l'Assemblea, recomana als estats de l'APF que incloguin dins les seves constitucions la igualtat de drets entre homes i dones. La resolució exhorta també als estats a promoure i protegir els drets fonamental de les dones, així com el dret de disposar de la seva sexualitat i decidir sobre la seva salut sexual sense pressions. Finalment la resolució convida als estats membres a impulsar accions d'informació i sensibilització als ciutadans sobre els drets de les dones.

### 2.1.2 Resolucions aprovades per l'Assemblea

(S'annexen els textos de les 20 resolucions al final de l'informe)

#### a) Comissió Política: Resolucions aprovades per l'Assemblea (Annex 1)

- Resolució relativa a la situació de Burkina Faso.
- Resolució relativa a la situació de la República centrafricana.
- Resolució relativa a la situació de la República àrab siriana.
- Resolució relativa a la situació de Burundi.
- Resolució relativa a les alternances polítiques dins l'espai francòfon.
- Resolució relativa al terrorisme internacional.
- Resolució relativa a l'accés a la justícia dins els països francòfons.
- Declaració relativa a l'estratègia de la Francofonia digital i a la promoció d'estratègies nacionals i de dades obertes i transparència governamental.

#### b) Comissió d'Afers Parlamentaris: Resolucions aprovades per l'Assemblea (Annex 2)

- Resolució relativa a infants sense identitat.
- Resolució relativa als mitjans parlamentaris de control de l'acció governamental i mitjans d'interpel·lació dins l'espai francòfon.

#### c) Comissió d'Educació, de Comunicació i d'Afers Culturals: Resolucions aprovades per l'Assemblea (Annex 3)

- Declaració relativa al ciber-atac contra TV5 Monde.
- Resolució per un accés universal als serveis de prevenció i de tractament del VIH/Sida.

- Resolució per l'accés a la informació parlamentària amb l'objectiu d'apropar els escollits als ciutadans.
- Resolució per la inclusió de la cultura dins els objectius de desenvolupament sostenible del Programa de desenvolupament post 2015 de les Nacions Unides.
- Resolució relativa a la destrucció d'emplaçaments patrimonials a Síria i a l'Iraq.

d) Comissió de Cooperació i Desenvolupament: Resolucions aprovades per l'Assemblea (Annex 4)

- Resolució relativa als canvis climàtics.
- Resolució relativa a l'ocupació dels joves.

e) Réseau des femmes parlementaires: Resolucions aprovades per l'Assemblea (Annex 5)

- Resolució relativa a les discriminacions per a la protecció de les dones en matèria de règim matrimonial.
- Resolució per denunciar la violència que pateixen les dones i les nenes en conflictes armats.
- Resolució sobre la presa en consideració del gènere en els debats climàtics

### 2.1.3 Intervenció de la delegació andorrana al debat general

Durant la segona jornada del plenari va tenir lloc el debat general amb el tema: *“Encourager l'accès à une formation de qualité pour tous: un défi prioritaire pour la Francophonie”* que es dividia en dos subtemes: la formació professional i l'educació digital.

Abans d'iniciar les intervencions de les diferents seccions es va fer una breu presentació de cada subtema a càrrec de professionals i experts externs convidats per l'organització. En quan a la formació professional es va presentar com a exemple el model de formació professional que es desenvolupa a Suïssa (país amfitrió), el model de formació de joves aprenent en situació real de treball que aplica l'empresa Bobst i la cooperació entre Suïssa i Gabon en matèria de formació professional en feines relacionades amb la producció de fusta.

En relació al subtema 2 sobre educació digital es va presentar un informe sobre els reptes de l'educació en línia a càrrec del President de l'Escola politècnica de Lausanne. També es va posar com a exemple el projecte de planificació urbanística en les ciutats africanes. Per últim es va presentar el

curs en línia que imparteix l'Agència universitària de la Francofonia amb col·laboració amb l'Escola politècnica de Lausanne en matèria de certificació.

Després de les intervencions dels experts i convidats es va obrir el torn d'intervencions de les seccions participants on hi van participar una vintena de delegacions entre elles l'andorrana que va centrar la seva exposició en presentar el model de formació professional vigent al país.

La Consellera General, Carine Montaner va exposar l'estructura i l'oferta de cursos de formació professional que s'imparteix en el sistema educatiu andorrà i en el francès.

En aquest sentit va explicar que totes aquestes formacions són reconegudes amb el nivell 3 del sistema de classificació internacional (CITE) de la UNESCO i, que a més, permeten accedir a l'ensenyament superior.

Finalment també va destacar que el 78% dels estudiants de formació professional d'Andorra han obtingut feina un cop finalitzats els seus estudis, i d'aquests, un 88% treballen en el sector professional corresponent a la formació realitzada.

Per últim i en relació a l'atur juvenil, la Consellera General va exposar que la taxa d'atur entre els joves a Andorra és molt baixa (0,37%) entre persones de 18 a 25 anys, i que l'Estat destina l'11% del pressupost a l'educació.

(Annex 6: el discurs efectuat per la delegació andorrana a l'APF)

## **2.2.- XXVIIIª ASSEMBLEA REGIONAL EUROPA**

Del 13 al 15 d'octubre va tenir lloc a Jersey la XXVIIIª Assemblea Regional Europa de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), que va comptar amb una cinquantena de participants representants de 16 parlaments membres. Per part d'Andorra la Delegació del Consell General estava encapçalada per la seva Presidenta, M.I. Patrícia Riberaygua Marme(GPD) i les conselleres generals, M.I. Carine Montaner Raynaud (GPL) i M.I. Sílvia Eloïsa Bonet Perot (GM-SDP).

Prèviament a l'Assemblea va tenir lloc la "Conferència de Présidents" que va donar pas a la sessió solemne d'obertura que es va celebrar a la "Chambre des Etats". El President del Parlament de Jersey, William Bailhache va ser l'encarregat d'inaugurar la sessió juntament amb la Presidenta de la Secció de Jersey a l'APF, la diputada Juliette Gallilchan. També va intervenir el Chargé de mission de la regió Europa de l'APF, Jean- Paul Wahl el qual, a banda del seu discurs, també va parlar en nom del Secretari general parlamentari de l'APF, Pascal Terrasse, el qual va excusar la seva absència.

L'estratègia econòmica a l'Europa francòfona i la llibertat d'expressió i de premsa van ser els eixos dels treballs d'aquesta XXVIII<sup>a</sup> Assemblea.

Les conclusions d'aquests treballs seran transmeses a la Comissió d'educació, de la comunicació i d'afers culturals de l'APF (CECAC) la qual elaborarà un informe amb l'objectiu de ser presentat en la propera Sessió Ordinària de l'Assemblea General de l'APF. D'altra banda, pel que fa a l'estratègia econòmica per l'Europa francòfona, serà el tema principal de la propera Conferència de Presidents que se celebrarà el proper mes de maig a Cap Breton.

### 2.2.1- Reunió dels Presidents de les seccions participants

Abans de l'obertura de l'Assemblea Regional els presidents de les seccions assistents van mantenir una reunió prèvia que va servir per aprovar l'ordre del dia del plenari i fixar les dates de la propera Conferència de Presidents que tindrà lloc durant el mes de maig a Cap Breton (França).

El màxim responsable de la Regió Europa de l'APF, Sr. Jean-Paul Wahl també va informar de la primera sessió del programa "Jeunes pousses" que tindrà lloc del 19 al 23 d'octubre 2015 a París. Per part de la Regió Europa hi participaran 4 parlamentaris de menys de 40 anys (2 homes i 2 dones) de França, Bèlgica, Romania i Bulgària. La Secció belga va manifestar la necessitat de millorar el programa per incorporar formació específica i real.

També es va informar del programa de formació que es desenvoluparà a la Universitat de Varsòvia i es va presentar la nova web de la Regió Europa de l'APF amb l'objectiu de complir amb el que estableix el Quadre Estratègic en matèria de comunicació.

Per finalitzar la Secció de Vaud va proposar reforçar la veu de l'Assemblea regional Europa dins l'Assemblea General actuant de manera més coordinada i reforçant la veu de les seccions europees dins les comissions i els informes que es realitzen.

### 2.2.2- Sessió Plenària

La promoció de la cultura i la llengua francesa a Jersey, una illa majoritàriament anglòfona, va centrar la primera part dels treballs on van intervenir, entre d'altres, el Cònsul Honorari de França a l'illa, David Myatt el que va explicar que actualment un 2% de la població de Jersey és d'origen francès (2.000 persones). De la seva banda, el director adjunt del Ministeri d'Educació de Jersey, Jeremy Harris, va presentar el projecte de creació d'una escola primària bilingüe a l'illa. Es tracta d'una escola primària i pública.

En el debat posterior, la presidenta de la delegació andorrana va intervenir per parlar de la riquesa del sistema educatiu andorrà que compta amb tres

sistemes educatius públics fet que comporta, segons va explicar, que els nens aprenguin un mínim de dues a tres llengües. Patrícia Riberaygua es va posar a disposició dels parlamentaris assistents per explicar les especificitats del model educatiu andorrà i compartir amb ells els detalls i resultats d'aquesta experiència.

La segona part dels treballs es van centrar en l'estratègia econòmica per l'Europa francòfona. El president de la Comissió Econòmica del Consell Permanent de la Francofonia, Alain Verhaagen i el Director de la Francofonia econòmica de l'OIF, Quang Dong, van explicar els eixos i objectius d'aquesta estratègia que treballa per acompanyar els països membres en vies de desenvolupament en la creació de noves empreses i en facilitar l'autonomia de dones i joves.

El debat posterior va girar entorn al paper dels estats francòfons dins d'una economia dominada per la llengua anglesa i de la necessitat de reforçar el bilingüisme dels estats francòfons com a valor afegit a diferència del monolingüisme dels estats anglosaxons. Els parlamentaris també van reivindicar la necessitat de treballar per introduir una visió més europea dins l'estratègia econòmica de la Francofonia i no únicament treballar per la cooperació dels estats en vies de desenvolupament.

Com a resultat d'aquest debat, l'Assemblea va acordar que aquest sigui el tema central de la propera Conferència de Presidents que se celebrarà a Cap Breton (França) durant el mes de maig de l'any 2016.

Per últim, la llibertat d'expressió i de premsa així com la protecció de les minories i de la religió van ser els temes que van centrar la part final dels treballs. En aquest cas, es va acordar traslladar les conclusions i els principals eixos de debat a la Comissió d'Educació de la comunicació i d'afers culturals de l'APF (CECAC) perquè elabori un informe al respecte i es pugui sotmetre a debat durant la propera Assemblea General.

### **2.3.- CONFERÈNCIA DE PRESIDENTS DE LA REGIÓ EUROPA**

La Delegació andorrana no va participar a la reunió de la Conferència de Presidents de la Regió Europa de l'APF que es va celebrar a Erevan (Armènia) del 30 de març al dia 1 d'abril de 2015.

Hi van participar una vintena de delegats de 10 seccions de la Regió Europa de l'APF. La Conferència fou inaugurada pel Sr. Jean Paul Wahl, Chargé de Mission Europe de l'APF i per la Sra. Yesayan Margarit presidenta de la Secció armènia.

En la sessió inaugural també hi van intervenir el Sr. Galust Sahakian, President de l'Assemblea Nacional d'Armènia i el Sr. Edward Nalbandian, Ministre d'afers exteriors.

Durant la Conferència es va presentar l'informe sobre el lloc que ocupa la llengua francesa dins d'aquest país elaborat per l'Aliança francesa d'Armènia.

Posteriorment els assistents van acordar fixar la llibertat d'expressió i la llibertat de premsa com a tema principal de l'Assemblea regional Europa celebrada durant de 12 al 15 d'octubre a Jersey (tal i com s'ha exposat en el punt 2.2 de l'informe). També es va decidir abordar, de manera més secundària, l'economia digital en la francofonia.

Per últim els assistents van aprovar una declaració on s'insta a Turquia a reconèixer la realitat del genocidi d'armenis, i on es manifesta el desig que aquest reconeixement serveixi de punt de partida per a la reconciliació històrica entre els pobles armeni i turc.

(Annex 7: "Déclaration des Présidents d'Assemblée parlementaire e la Francophonie de la Région Europe")

## **2.4.- ACTIVITATS DEL BUREAU I DE LES COMISSIONS**

### **2.4.1.- Reunió del Bureau**

Celebrat a Clermont-Ferrand (França) va reunir una trentena de parlamentaris entre els quals alguns presidents de parlaments. La reunió fou inaugurada pel President de l'APF, el Sr. Paul McIntyre juntament amb el Sr. Claude Bartlone, President de l'Assemblea Nacional francesa .

Durant la reunió el Secretari General parlamentari de l'APF, Pascal Terrasse (diputat de França) va presentar l'informe d'activitats. Els membres del Bureau també van intercanviar opinions sobre l'aplicació del quadre estratègic de l'APF 2014-2018, i es va aprovar un nou programa titulat "jeunes pousses" destinat a parlamentaris menors de 40 anys amb l'objectiu de crear llaços entre joves electes francòfons i promouvoir la seva participació a formacions per reforçar les seves competències.

D'altra banda, els Presidents de les comissions permanents així com la Presidenta del Réseau des femmes parlementaires van informar sobre les diferents activitats realitzades des de l'última reunió del Bureau (juliol 2014) i,

finalment es va aprovar el programa de cooperació parlamentari i el pressupost per a l'exercici 2015 .

El Bureau va analitzar, també les situacions polítiques dins l'espai francòfon, adoptant una declaració sobre Centre-Àfrica i una altra sobre la República àrab siriana. També es va acordar sotmetre en estat d'observació a Burkina Faso.

#### 2.4.2.- Comissió Política

Al voltant d'una trentena de participants, representant de les 4 regions de l'espai francòfon, es van reunir els dies 25 i 26 de març del 2015 a Siem Reap (Cambodja) per participar a la reunió de la Comissió política, sota la presidència del diputat del Quebec el Sr. André Drolet, Vicepresident de la Comissió. La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

La Comissió va adoptar una declaració encoratjant el desenvolupament dins l'espai francòfon d'eines legislatives que permetin lluitar de manera efectiva contra el finançament del terrorisme, el reclutament per cometre accions terroristes i l'apologia del terrorisme. Aquesta declaració convida també als parlaments de l'espai francòfon a millorar la cooperació legislativa sobre aquesta qüestió que durant l'any passat va afectar de manera brutal diferents països de l'espai francòfon.

D'altra banda, i davant la proximitat de diferents comeses electorals, es va fer una crida als Caps d'Estat i de Govern francòfons perquè guardin un respecte estricte per garantir els intercanvis electorals, les llibertats fonamentals i les disposicions constitucionals en vigor dins cada país.

La Comissió també va adoptar una declaració de suport a les legítimes aspiracions democràtiques del poble de Burkina Faso i on també es demana al govern de transició de mantenir una diàleg inclusiu amb totes les parts de la societat per afavorir la celebració d'eleccions a l'octubre segons el calendari electoral.

Finalment es va adoptar una moció de suport al poble de Vanuatu durament afectat pel pas del cicló Pam.

#### 2.4.3.- Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals

La Comissió de l'educació, de la comunicació i dels afers culturals es va reunir a Libreville (Gabon) els dies 20 i 21 d'abril de 2015 sota la presidència del Sr. Didier Berberat (Suïssa). Hi van assistir prop d'una cinquantena de parlamentaris provinents d'Àfrica, Amèrica i Europa.

La secció andorrana no va poder assistir a la reunió tot i que va participar activament als diferents informes realitzats.

Durant la reunió es van adoptar dues declaracions, la primera per condemnar fermament el ciber atac que va tenir lloc el 8 d'abril contra TV5 Monde, i la segona per denunciar la destrucció de patrimoni a Síria i a l'Iraq.

La Comissió també va examinar diferents informes, entre d'altres, destaca el rapport sobre "la marchandisation de l'éducation" i "l'utilisation des nouvelles technologies du web pour rapprocher les élus des citoyens" on Andorra hi va participar mitjançant els qüestionaris enviats des de l'organització.

Els membres de la Comissió també van acordar encarregar al Réseau parlementaire de lutte contre le VIH sida, la tuberculose et le paludisme l'elaboració d'un informe i un projecte de resolució relativa al Sida i els drets de l'home, especialment dins dels grups de risc.

#### 2.4.4.- Comissió d'Afers Parlamentaris

La Comissió d'afers parlamentaris es va reunir a Antananarivo (Madagascar) els dies 14 i 15 d'abril de 2015 sota la presidència del Sr. Robert Aubin (diputat de Canadà). La Comissió va comptar amb la participació de diputants provinents de 14 parlaments d'Àfrica, Amèrica, Àsia i Europa. El Secretari General parlamentari de l'APF, Sr. Pascal Terrasse, també va assistir-hi.

La Comissió va examinar diferents informes com ara l'elaborat entorn a "les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone", "parlement, presse, medias et démocratisation", "la participation des jeunes à la politique dans l'espace francophone", "les institutions nationales des droits de l'Homme dans l'espace francophone".

La secció andorrana no va assistir a la reunió tot i que ha participat activament als informes mencionats aportant dades i informació al respecte mitjançant els diferents qüestionaris enviats per l'organització i la pròpia Comissió.

D'altra banda, també es van analitzar els informes de seguiment de les accions de cooperació parlamentàries com ara els seminaris parlamentaris i estatges de formació de funcionaris parlamentaris, el programa NORIA o els programes destinats als joves, entre d'altres.

La Comissió va acordar elaborar una proposta de resolució conjunta amb la Comissió de la Comunicació, de l'Educació i dels afers culturals de l'APF per la lluita contra la cibercriminalitat.

Per últim es va autoritzar al Secretari General a signar una convenció amb l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA), la ratificació del qual es va sotmetre a ratificació en l'Assemblea plenària de Berna.

#### 2.4.5.- Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament

Els treballs de la Comissió de la cooperació i del desenvolupament es van desenvolupar a la seu de la Comissió econòmica de les Nacions Unides per Àfrica, situada a Addis-Abeba (Etiòpia), els dies 28 i 29 d'abril de 2015 sota la presidència del Sr. Salibou Garba (diputat del Tchad). La reunió va comptar amb l'assistència d'una trentena de parlamentaris de totes les regions de l'APF.

La Sra. Cécile Léqué-Folchini, Representant adjunta de l'OIF prop la Unió Africana (UA) va ser l'encarregada d'obrir els treballs.

La feina de la Comissió es va centrar essencialment al canvi climàtic davant la imminent cimera del clima (COP 21) que es va celebrar a París (desembre 2015). Els treballs de la Comissió també van girar entorn al quadre de finançament del desenvolupament així com a les eines d'intervenció de política agrària dins l'espai francòfon.

La secció andorrana no va participar en la reunió.

#### 2.5.- REUNIÓ DE LA XARXA DE DONES PARLAMENTÀRIES

La reunió del Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie va tenir lloc els dies 5 i 6 de febrer de 2015 a Saint-Vincent (Vallée d'Aoste) i va aplegar una quarantena de parlamentàries representants d'una vintena de seccions de l'APF. A la reunió no hi va haver representació del Consell General per trobar-se dissolt degut a la convocatòria d'eleccions generals.

Durant la primera jornada es va abordar l'evolució de la declaració i el programa d'acció de Pequín així com el quadre de desenvolupament post 2015. També es va fer un repàs de les principals evolucions incloses en els Objectius del mil·lenni per al desenvolupament.

D'altra banda també va intervenir la responsable de programes del Centre Internacional de Formació de l'OIF que va presentar un anàlisi dels nous objectius de desenvolupament durable. Els assistents també van poder escoltar la presidenta del Comitè CEDEF que va fer una reflexió sobre la integració del Conveni per l'eliminació de totes les formes de discriminació vers les dones en el marc del nou quadre de desenvolupament post 2015.

Per últim les delegacions assistents van presentar els avenços significatius impulsats pels seus respectius països.

Durant la segona jornada, la diputada del Quebec, Sra. Maryse Gaudreault va presentar l'informe de seguiment de l'aplicació del CEDEF dins l'espai francòfon així com el seguiment del Conveni d'Istanbul. També es van presentar el projecte d'informe sobre les dones i la família.

El reseau va acordar presentar dos nous informes per a la propera reunió : un sobre l'abandonament escolar de les nenes i l'altre sobre l'alfabetització de les dones adultes.

Per últim es va adoptar una declaració de suport a la candidatura del Comitè de les Nacions Unides encarregat de la lluita contra les discriminacions vers les dones (CEDEF) al premi Nobel de la pau 2015, i en aquest sentit es demana als parlaments i governs francòfons que donin suport a aquesta candidatura.

Coincidint en què el dia 6 de febrer és del dia Internacional contra les mutilacions genitals femenines les assistents van voler recordar en una declaració el caràcter inhumà de les mateixes i han demanat el compliment de les legislacions i convenis internacionals per eradicar definitivament aquestes pràctiques.

### 3.- INFORMACIÓ GENERAL

L' APF està integrada per representants de 83 parlaments.

#### 3.1.- MEMBRES

##### 51 Seccions Membres

. BELGIQUE/COMMUNAUTE	. GUINEE	. NOUVEAU-BRUNSWICK
FRANÇAISE/WALLONIE-	-GUINÉE BISSAU	. NOUVELLE-ÉCOSSE
BRUXELLES	. GUINEE EQUATORIALE	. ONTARIO
. BENIN	. HAITI	. QUEBEC
. BURKINA FASO	. JERSEY	. REPUBLIQUE ARABE
. BURUNDI	. JURA	SYRIENNE 2
. CAMBODGE	. LAOS	. REPUBLIQUE
. CAMEROUN	. LIBAN	DEMOCRATIQUE
. CANADA	. LUXEMBOURG	DU CONGO
. CAP VERT	. MADAGASCAR	. RWANDA
. COMORES	. MALI	. SENEGAL
. CONGO	. MANITOBA	. SEYCHELLES
. COTE D'IVOIRE	. MAROC	. SUISSE
. CENTRAFRIQUE2	. MAURICE	. TCHAD
. EGYPTI1	. MAURITANIE	. TOGO
. FRANCE	. MONACO	. TUNISIE1
. GABON	. NIGER	. VAL D'AOSTE
. GRECE	. ARMENIE	. VANUATU
		. VAUD
		. VIETNAM

##### 15 Seccions Associades

. ALBANIE	. HONGRIE	. SASKATCHEWAN
. ALBERTA	. ILE-DU-PRINCE-	. VALAIS
. ANDORRE	EDOUARD	
. BULGARIE	. LITUANIE	
. COLOMBIE	. MACEDOINE	
. BRITANNIQUE	. MOLDAVIE	
. GENEVE	. POLOGNE	
	. ROUMANIE	

##### 17 Observadors

. BOSNIE HERZÉGOVINE	. MAINE	. PARLEMENT BENELUX
. CATALOGNE	. REPUBLIQUE TCHEQUE	. COMMISSION
. CROATIE	. SERBIE	INTERPARLEMENTAIRE
. FORUM DES FRANCOPHONES	. COMITE PARLEMENTAIRE	DE LA CEMAC
DU PARLEMENT EUROPEEN	DE L'UEMOA	. LOUISIANE
. GEORGIE	. PARLEMENT PANAFRICAIN	. L'ETONIE
. CONFÉDÉRATION		. NEW HAMPSHIRE
PARLEMENTAIRE		
DES AMÉRIQUES (COPA)		-CEDEAO

### 3.2.- COMPOSICIÓ DEL BUREAU

President	M. Aubin Minaku NDJALANDJOKO	República democràtica del Congo	President de l'Assemblée nationale
Premier vice- président	M. Jacques CHAGNON	Québec	Président de l'Assemblée nationale
Vice- présidents	M. Guillaume Kigbafori SORO	Côte d'Ivoire	Président de l'Assemblée nationale
	M. Justin KOUMBA	Congo	Président de l'Assemblée nationale
	M. Paul McIntyre	Canada	Sénateur
	M. Jean-Charles Luperto	Belgique/ Communauté française/ Wallonie-Bruxelles	Député
	M. Jean-Pierre DUFAY	France	Député
	M. Im SETHY	Cambodge	Député
Trésorier	M. Michel WOLTER	Luxembourg	Député
Membres	M. Jean Max RAKOTOMAMONJY	Madagascar	Président de l'Assemblée nationale
	M. Hilarion ETONG	Cameroun	1er vice-président de l'Assemblée nationale
	M. Amadou SALIFOU	Niger	Président de l'Assemblée nationale
	M. Rachid Talbi Alami	Maroc	Président de la Chambre des représentants
	M. Moustapha NIASSE	Sénégal	Président l'Assemblée Nac
	M. Pierre-André Comte	Jura	Député
	M. Fathi Derder	Suisse	Conseiller national
	M. Wilfred Roussel	Nouveau Brunswick	Député

MEMBRES DE DROIT			
Secrétaire général parlementaire	M. Pascal TERRASSE	France	Député
Présidents de commissions			
- Président de la Commission politique	M. Jacques Legendre	France	Sénateur
- Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	M. Didier BERBERAT	Suisse	Conseiller aux Etats
- Président de la Commission des affaires parlementaires	M. Robert AUBIN	Canada	Député
- Président de la Commission de la coopération et du développement	M. Salibou GARBA	Tchad	Député
- Présidente du réseau des femmes parlementaires	Mme Eyoum Minono Époube	Cameroun	Députée
CHARGÉS DE MISSION			
- Chargé de mission Afrique	M. Christophe LUTUNDULA PENE APALA	RD Congo	Député
- Chargé de mission Amérique	Mme. Marie-France Lalonde	Ontario	Députée
- Chargé de mission Asie-Pacifique	Mme. Thuy Anh NGuyer	Vietnam	Députée
- Chargé de mission Europe	M. Jean-Paul WAHL	Communauté française de Belgique/Wallonie-Bruxelles)	Député

### 3.3.- CALENDARI PROVISIONAL D'ACTIVITATS 2016

28-29 gener	Bureau de l'APF	Siem-Reap (Cambodja)
24-25 febrer	Réunion du Réseau des femmes parlementaires	Tanger (Marroc)
2-4 maig	Réunion de la Conférence des Présidents de la région Europe	Cap Breton (França)
Pendent data	Réunion de la Commission des affaires parlementaires.	
Pendent data	Réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	
Pendent data	Réunion de la Commission de la coopération et du développement	
Pendent data	Réunion de la Commission politique	
8-11 juliol	XXXXII Assemblée Plénière	Antananarivo (Madagascar)
26-30 setembre	XXIX ème Assemblée régionale Europe.	Saint Vincent (Val d'Aoste)

## ANNEX 1

### Comissió Política: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució relativa a la situació de Burkina Faso.
- Resolució relativa a la situació de la República centreafricana.
- Resolució relativa a la situació de la República àrab siriana.
- Resolució relativa a la situació de Burundi.
- Resolució relativa a les alternances polítiques dins l'espai francòfon.
- Resolució relativa al terrorisme internacional .
- Resolució relativa a l'accés a la justícia dins els països francòfons.
- Declaració relativa a l'estratègia de la Francofonia digital i a la promoció d'estratègies nacionals i de dades obertes i transparència governamental.

**Projet de résolution  
sur la situation au Burkina Faso**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,*

- PRENANT ACTE** de la démission en octobre 2014 du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, à la suite d'un mouvement de contestation populaire ;
- PRENANT ACTE** de l'adoption consensuelle d'une Charte de transition, de la nomination de Michel Kafando au poste de Président de transition, de la nomination du Lieutenant-colonel Isaac Zida au poste de premier ministre de transition et de la formation d'un gouvernement de transition ;
- PRENANT ACTE** de la mise en place d'un Conseil national de transition, organe législatif composé de membres désignés par les différentes composantes de la société burkinabè ;
- PRENANT ACTE** de l'annonce de la tenue d'élections présidentielle et législatives le 11 octobre 2015 ;
- RAPPELANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
- SALUANT** les avancées encourageantes de la transition, notamment l'adoption de dispositions législatives visant à lutter contre la corruption et l'impunité et des différentes initiatives visant à rétablir un ordre constitutionnel normal ;
- PRÉOCCUPÉE** par l'inclusion dans le nouveau code électoral adopté par le Conseil national de Transition de dispositions sanctionnant l'exclusion de certaines personnalités politiques lors des prochaines élections, ce qui pourrait compromettre la bonne tenue de ces scrutins ;
- SALUANT** les efforts déployés par la communauté internationale et francophone afin d'accompagner le Burkina Faso dans sa transition démocratique ;
- SALUE** le sens de la responsabilité dont fait preuve le peuple du Burkina Faso dans l'organisation de la transition politique du pays ;
- DEMANDE** aux autorités de transition d'établir un dialogue avec les acteurs politiques et la société civile, afin d'établir des conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives, libres, fiables, transparentes et apaisées ;

- INVITE** les autorités de transition à éviter toute mesure discriminatoire tendant à exclure une catégorie de citoyens burkinabè des prochaines élections pour des raisons autres que celles fondées sur le droit ;
- RAPPELLE** son attachement au principe selon lequel les différentes personnalités occupant des postes de responsabilité dans la transition ne pourront se présenter à ces élections ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à poursuivre leurs actions diplomatiques et à prendre des initiatives visant au maintien et à l'amélioration de la situation politique, économique et sociale au Burkina Faso ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à apporter un soutien financier à l'organisation des élections d'octobre 2015 ;
- MAINTIENT** la mise sous observation à titre préventif prononcée par le Bureau de l'APF jusqu'à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, fiables et transparentes, tout cela conformément aux principes de la Francophonie exprimés dans la Déclaration de Bamako ;
- DÉCIDE** de dépêcher au Burkina Faso une mission d'information suite à la tenue des élections dans ce pays et dont la feuille de route sera arrêtée par le Bureau restreint tel que vise l'article 10.15 du règlement.

Projet de résolution  
sur la situation en République centrafricaine

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015,  
sur proposition de la Commission politique,*

- PRÉOCCUPÉE** par la situation en République centrafricaine, qui demeure extrêmement fragile en raison de la persistance du cycle de représailles entre groupes armés et des violences contre les populations ;
- PRÉOCCUPÉE** par l'important flot de réfugiés et de déplacés que génère cette situation à l'intérieur du pays de même que dans les pays limitrophes ;
- SALUANT** le déploiement progressif de Casques bleus dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique et la présence de militaires français de la force Sangaris, conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- RAPPELLANT** que la responsabilité de protéger la population civile de la République centrafricaine incombe aux autorités de transition ainsi qu'à la Mission des Nations Unies ;
- APPELANT** à application rapide et intégrale des accords relatifs au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion (DDRR) des hommes et des groupes armés en RCA ;
- PRENANT ACTE** des conclusions du Forum de Bangui sur le dialogue politique et la réconciliation nationale, tenu en mai 2015 ;
- PRENANT ACTE** de l'annonce de la tenue d'un référendum constitutionnel et de l'engagement du gouvernement de transition de tenir les élections présidentielle et législatives avant la fin de l'année ;
- PRENANT ACTE** de la volonté et de l'engagement des autorités de transition de respecter les échéances ci-dessus ;
- SALUANT** l'accord signé avec l'Unicef en mai 2015 par divers groupes armés, qui se sont engagés à relâcher plusieurs milliers d'enfants soldats et à cesser tout recrutement d'enfants et rappelle que l'APF considère que le recours aux enfants soldats expose ses auteurs à être traduits devant les tribunaux internationaux ;
- RAPPELLANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;

RÉITÈRE	son plein soutien et sa solidarité au peuple centrafricain au moment où il traverse l'une des crises les plus graves de son histoire ;
CONDAMNE	fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, notamment les violences faites aux femmes et aux enfants, et exhorte les groupes armés à cesser toute forme de violence ;
EXIGE	le respect des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves ;
INVITE	les autorités de transition à continuer de s'investir pour mettre en œuvre les réformes nécessaires au bon déroulement de la transition, qui doit notamment aboutir à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, fiables et transparentes, conformément à un calendrier électoral consensuel ;
RAPPELLE	son attachement au principe selon lequel le Chef de l'État, le premier ministre, les membres du gouvernement de transition et les membres du bureau du Conseil national de transition ne pourront se présenter à ces élections ; et prend acte de l'engagement des dirigeants de la transition à le respecter ;
INSISTE	auprès de la communauté internationale afin qu'elle débloque les ressources financières nécessaires pour permettre aux autorités centrafricaines de transition de faire face aux défis majeurs qui les attendent ;
DEMANDE	aux États concernés d'intensifier leurs efforts pour enquêter sur les allégations de crimes commis par leurs soldats déployés en République centrafricaine, notamment en ce qui a trait aux meurtres de civils, aux exécutions sommaires, aux enlèvements et aux cas d'exploitation sexuelle ;
APPELLE	la communauté internationale à se mobiliser pour résoudre le problème des réfugiés centrafricains en offrant une assistance humanitaire, mais aussi un rapatriement volontaire, conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1967 réglissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;
DEMANDE	que des facilités soient accordées aux ressortissants étrangers vivants en Centrafrique et désireux de rentrer dans leur pays d'origine avec le concours de l'Organisation internationale des Migrations ;
AUTORISE	l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique ;
MAINTIENT	la suspension de la République centrafricaine en vertu de l'article 5.6 du règlement.

Projet de résolution  
sur la situation en République arabe syrienne

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,*

- CONSIDÉRANT** que le conflit en République arabe syrienne, qui a débuté en mars 2011 par la répression brutale exercée par le régime syrien à l'encontre de sa population, a dégénéré en guerre civile caractérisée par des affrontements entre l'armée et les forces de sécurité syriennes d'une part et divers groupes armés dont des groupes terroristes d'autre part ;
- ALARMÉE** par la sérieuse détérioration de la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, des femmes et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
- CONSIDÉRANT** que les agissements et l'idéologie extrémiste violente des groupes terroristes présents sont préjudiciables à la stabilité de la région et, plus particulièrement, de celle des pays limitrophes de la Syrie, comme le Liban ;
- CONSIDÉRANT** que le conflit en Syrie est une menace pour la paix et la sécurité internationale ;
- ALARMÉE** par l'arrivée massive de milliers de combattants étrangers venus de plus de 70 pays, dont plusieurs sont membres de la Francophonie, rejoignant les différents groupes armés officiant en Syrie et en Irak ;
- ATTEND** de toutes les parties, y compris de l'opposition, un arrêt immédiat des violences armées de toute nature et la mise en œuvre d'une solution politique et démocratique de conciliation nationale alternative au pouvoir actuel ;
- CONDAMNE** fermement les violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par les autorités syriennes et par les groupes terroristes en territoire syrien ;
- DEMANDE** à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, sans préjugés ou motivations politiques, et salue à cet effet la décision du Conseil de sécurité des Nations unies visant à autoriser les convois humanitaires de l'ONU sans l'accord du gouvernement syrien ;
- DEMANDE** un soutien et une assistance internationale accrues pour les réfugiés, tant pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays que pour celles se rendant dans les pays voisins ;

SOUTIENT	la résolution du 15 août 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à arrêter le financement et le recrutement de combattants extrémistes en Syrie et en Irak ;
SOUTIENT	l'action de la coalition Internationale visant à mettre fin à l'action des groupes terroristes en Irak et en Syrie ;
ENCOURAGE	les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne ;
MAINTIENT	au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves de droits de l'Homme, la suspension de la section syrienne, en vertu de l'article 4.1 du règlement.

**Projet de résolution  
sur la situation au Burundi**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,*

- CONSIDÉRANT** la Constitution du Burundi du 18 mars 2005, notamment ses articles 19, 75 et 89 ;
- RAPPELANT** les engagements pris par le gouvernement burundais lui-même à travers la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2011-2015, dans son volet de gouvernance politique et démocratique, notamment la nécessité du consensus le plus large sur toutes les questions liées aux élections comme le renforcement de la transparence du processus électoral et l'indépendance de la CENI ;
- CONSIDÉRANT** les accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, conclus le 28 août 2000, prévoyant notamment le partage du pouvoir, la création d'un mécanisme judiciaire et la mise en place d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation dans le cadre des mécanismes de justice transitionnelle ;
- PRENANT ACTE** des déclarations des Chefs d'Etat d'Afrique de l'Est et de celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;
- REGRETTANT** les conditions qui ont conduit à la tenue des élections législatives et locales du 29 juin 2015 ;
- DÉPLORANT** la rupture du dialogue politique malgré les efforts significatifs déployés par les partenaires internationaux et les propositions préconisées par la Communauté est-africaine, l'Union africaine, les Nations unies, et la conférence internationale sur la Région des Grands Lacs pour trouver une solution consensuelle à la crise actuelle, notamment les appels réitérés pour reporter la date des élections ;
- RAPPELANT** les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface et les valeurs de la Francophonie telles que définies par sa Charte et les déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles ;
- CONSIDÉRANT** la résolution adoptée lors du Sommet de Dakar, les 29 et 30 novembre 2014, selon laquelle les Chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage, « encouragent l'organisation internationale de la Francophonie à poursuivre son action en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, et d'accompagnement des transitions, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des normes et principe du droit international » ;

Projet de résolution  
sur les alternances politiques dans l'espace francophone

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015,  
sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT que l'espace francophone connaîtra, au cours de la prochaine année, un nombre important d'échéances électorales ;

RÉAFFIRMANT son engagement à œuvrer à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la paix et du respect des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits au sein de l'espace francophone ;

RAPPELANT son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;

RAPPELANT son attachement à une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes, conduites par des organes électoraux nationaux indépendants ;

CONSIDÉRANT que la promotion des valeurs démocratiques est un levier important pour la construction d'un monde stable et sécurisé ;

CONSIDÉRANT que les crises démocratiques peuvent provoquer d'importantes crises sociales, ce qui constitue une menace majeure à la stabilité des États ;

RAPPELANT son attachement aux principes édictés par la Déclaration de Bamako ;

APPELLE les Chefs d'États et de gouvernements francophones à observer un strict respect des échéances électorales, des libertés fondamentales et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans leur pays ;

CONDAMNE toute modification subreptice des Constitutions ou du droit électoral et rappelle que toute modification à la loi fondamentale doit reposer sur un consensus entre les différents acteurs politiques et sociaux de la nation : dans ce cas, la modification n'a pas d'effets rétroactifs ;

DEMANDE aux Chefs d'États et de gouvernements francophones d'accepter de rendre au peuple souverain le pouvoir une fois leur mandat constitutionnel arrivé à terme ;

SOULIGNE qu'il importe de faire participer la société civile, dans toutes ses composantes, au processus électoral et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux des populations, en particulier leur liberté d'opinion et d'expression ;

APPELLE les Parlements francophones à œuvrer en faveur de l'organisation, à échéances régulières, d'élections libres, fiables et transparentes et à consolider le dispositif permettant une alternance politique.

Projet de résolution  
sur le terrorisme international

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015,  
sur proposition de la Commission politique,*

- CONDAMNANT les massacres perpétrés par le terrorisme dans plusieurs régions du monde ;
- CONDAMNANT les atteintes aux valeurs de la civilisation et de l'humanité ;
- CONSIDÉRANT que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale ;
- PRÉOCCUPÉE par la persistance de la menace terroriste qui nie les droits fondamentaux auxquels tout être humain peut aspirer, de même que les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire ;
- CONSIDÉRANT les nombreuses pertes en vies humaines, les atteintes graves aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ainsi que les importants dégâts matériels causés par les attaques barbares et criminelles des groupes terroristes dans l'espace francophone ;
- RÉITERANT son soutien et sa solidarité aux États et aux populations victimes du terrorisme ;
- CONSIDÉRANT que la lutte contre le terrorisme passe par un renforcement des mesures de sécurité, mais également par un accroissement considérable de la coopération en faveur du développement humain, afin de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités économiques à l'échelle planétaire, source non négligeable du terrorisme ;
- RAPPELANT la résolution sur « la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme » adoptée à l'occasion de la Session de Dakar (Sénégal, 2010), et la résolution sur le terrorisme adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie ;
- RAPPELANT que la lutte contre le terrorisme passe par des mesures législatives adaptées à la menace, c'est-à-dire qui sont respectueuses des droits et libertés des populations ;
- CONSIDÉRANT que la lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures législatives visant à endiguer toutes formes de justification, d'apologie des actes terroristes et de financement du terrorisme ;

RAPPELLANT	que la lutte contre le terrorisme nécessite des réponses juridiques nationales et internationales afin de mettre fin à toute forme d'impunité dont pourraient jouir les organisations et les individus ayant choisi la voie du terrorisme ;
CONSIDÉRANT	que le terrorisme entre en contradiction totale avec l'ensemble des valeurs de la Francophonie et de ses objectifs, notamment le dialogue des cultures, la démocratie et la promotion des droits de l'Homme ;
CONDAMNE	fermement tous les actes de terrorisme, dans toute ses formes, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et qui qu'en soient les auteurs ;
EXPRIME	sa solidarité et rend hommage aux victimes innocentes de la barbarie du terrorisme ;
APPELLE	à la mise en place d'une coordination internationale en matière de sécurité pour lutter contre les mouvances terroristes et pour faire face à ce fléau ;
CONDAMNE	fermement tout financement du terrorisme, toute incitation à commettre des actes terroristes et toute tentative de justifier des actes de terrorisme ou d'en faire l'apologie ;
INSISTE	sur l'urgence et la nécessité d'assister les pays de la ligne de front dans la prise en charge des victimes du terrorisme et des dégâts économiques collatéraux de la guerre contre les groupes armés terroristes ;
ENCOURAGE	le développement d'outils législatifs permettant de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, le recrutement en vue de commettre des actes terroristes et l'apologie du terrorisme ;
EXHORTE	les États qui ont pris des engagements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme à les honorer sans distinction ;
FÉLICITE	les efforts déployés par diverses coalitions internationales, dont celle des pays du bassin du Lac Tchad et la coalition intervenant en Irak et en Syrie, afin de mutualiser leurs forces et de lutter ensemble contre la menace terroriste ;
DEMANDE	d'intensifier l'application effective des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents, notamment la coopération judiciaire, l'extradition et la mise en œuvre d'une politique sécuritaire commune à l'échelle internationale ;
INVITE	les parlements membres de l'APF à tout mettre en œuvre pour favoriser entre eux les échanges d'informations et d'expériences en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
DÉCIDE	d'encourager toute initiative francophone de nature à mobiliser les parlementaires de l'espace francophone dans la lutte contre le terrorisme.

**Projet de résolution  
sur l'accès à la justice dans les pays francophones**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,*

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration de Bamako, adoptée à l'issue du Symposium International sur le bilan des pratiques de la démocratie et des droits et libertés dans l'espace francophone, comporte un engagement sur l'indépendance de la magistrature, la liberté du barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible.

CONSIDÉRANT le caractère indissociable de l'accès à la justice pour tous et de l'État de droit.

CONSTATANT que les difficultés d'accès au système de justice persistent dans les pays de l'espace francophone et qu'elles concernent en particulier les groupes les plus vulnérables de nos sociétés.

CONSTATANT que certains pays de l'espace francophone ne disposent d'aucun système d'aide juridictionnelle ou que le système en place n'est pas fonctionnel.

SOULIGNANT l'importance du rôle des parlementaires dans l'amélioration de l'accès à la justice par l'utilisation de leurs capacités de voter des lois, de consulter la population, d'enquêter sur toute question d'intérêt public et de contrôler les activités de l'Administration.

RAPPELANT que les ministres francophones de la justice se sont engagés, par la Déclaration de Paris en 2008, à favoriser la mise en place de modes de règlement simplifié et non contentieux des litiges (arbitrage, médiation, conciliation) ou d'instaurer des mécanismes pour déléguer de façon encadrée certaines décisions prises par des tribunaux qui rendent une justice coutumière.

RAPPELANT que l'Organisation Internationale de la Francophonie a adopté, en 2010 et 2013, une déclaration et un plan d'action dans lesquels elle réaffirme que les coutumes, traditions ou considérations d'ordre religieux ne peuvent exonérer les États membres de leur obligation d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes.

RAPPELANT que l'Assemblée parlementaire de la francophonie, réunie à Ottawa en juillet 2014, a adopté une résolution concernant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dans laquelle elle exhorte les parlements et les gouvernements du monde à lutter contre la violence à l'égard des femmes qui résulte de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives.

CONSIDÉRANT que les États signataires de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont une obligation de protéger les femmes contre la discrimination et la violence dans la sphère privée pratiquées par une personne, par une organisation ou par une entreprise.

*Nous, membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunis à Berne,*  
**INVITONS**

Les parlements et les gouvernements de la Francophonie à:

- élaborer des dispositifs et des mesures pour promouvoir l'accès au droit et à l'information juridique, assurer l'égalité de tous les citoyens et citoyennes en matière de justice, développer l'aide juridictionnelle, favoriser la célérité de la justice et assurer l'exécution des décisions de justice par l'ensemble des autorités publiques,
- mettre en œuvre des réformes du système judiciaire axées sur la notion de sensibilité au genre, étendre au domaine privé la protection accordée aux femmes dans un État de droit, favoriser le recrutement de femmes à titre d'agents de police, de procureurs, de juges et de juges coutumiers,
- évaluer la possibilité de formaliser, de reconnaître et d'officialiser les activités des autorités coutumières en matière de prévention, de conciliation, de médiation et de règlement des conflits, dans la mesure où ces activités ne sont pas en contradiction avec les droits de la personne; et, dans cette optique,
- assurer la coordination, l'intégration et la complémentarité des systèmes de justice formels et informels pour développer la sécurité juridique des citoyens et l'efficacité de la justice à l'échelle nationale.

L'Organisation internationale de la Francophonie à:

- évaluer la pertinence de créer des services intégrés ou des guichets uniques au profit des femmes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale et de créer des tribunaux itinérants ou des tribunaux spécialisés en violence sexuelle ou conjugale.

**Projet de Déclaration  
concernant la stratégie de la Francophonie numérique  
et la promotion des stratégies nationales de données ouvertes  
et de transparence gouvernementale**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,*

- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé *Stratégie de la Francophonie numérique : promouvoir les stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale*;
- RAPPELANT** l'adoption de la Stratégie de la Francophonie numérique par les chefs d'État et de gouvernements lors du 14<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en octobre 2012;
- CONSTATANT** l'engagement des chefs d'État et de gouvernements, lors du 15<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Dakar, au Sénégal, en novembre 2014, à poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie de la Francophonie numérique*;
- S'APPUYANT** sur le nouveau *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022* et la nouvelle *Programmation quadriennale 2015-2018* de l'Organisation internationale de la Francophonie confirmés lors de ce même Sommet;
- PRENANT ACTE** que la *Programmation quadriennale 2015-2018* identifie le numérique comme un élément transversal au cœur de la réalisation de ses quatre missions et prévoit l'accompagnement « [d]es États pour l'élaboration de stratégies nationales et régionales dans la mise en place d'écosystèmes numériques »;
- RECONNAISSANT** l'engagement de plusieurs États francophones dans le domaine numérique et la promotion de gouvernements ouverts;
- TENANT COMPTE** du fait que 65 gouvernements à travers la planète et près d'une quinzaine de pays membres de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) sont actuellement représentés au sein du *Partenariat pour un gouvernement transparent*, dont certains ont élaboré un plan d'action et une stratégie nationale de données ouvertes et de transparence gouvernementale;
- CONSTATANT** que très peu de pays en développement sont représentés au sein du *Partenariat pour un gouvernement transparent*;
- RAPPELANT** l'importance, exprimée par ISOC Québec dans le *Rapport sur l'état de la Francophonie numérique*, de créer des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques dans la Francophonie;

RÉITÉRANT les quatre grands principes du gouvernement ouvert, soit l'accessibilité de l'information, la participation citoyenne, l'intégrité professionnelle, et la transparence et la responsabilisation par l'entremise des nouvelles technologies;

RAPPELANT l'engagement de l'OIF d'encourager les États et gouvernements à adhérer à la déclaration de principe pour un gouvernement ouvert et accroître la transparence et la participation des citoyens;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de la section canadienne, à l'attention de la Commission politique,*

INCITE les sections membres de l'APF à contribuer à la réalisation de l'objectif que s'est fixé l'OIF concernant l'édification de sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques, et à partager leurs bonnes pratiques;

ENCOURAGE les parlementaires des sections membres de l'APF de la Francophonie à promouvoir l'adhésion au *Partenariat pour un gouvernement ouvert* auprès de leur gouvernement respectif;

INVITE l'APF, l'OIF et ses opérateurs à unir leurs efforts dans la promotion des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale.

## ANNEX 2

### Comissió d'Affers Parlamentaris: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució relativa a infants sense identitat.
- Resolució relativa als mitjans parlamentaris de control de l'acció governamental i mitjans d'interpel·lació dins l'espai francòfon

Projet de résolution  
sur les enfants sans identité

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,*

- RAPPELANT que l'UNICEF évalue à 230 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans non déclarés dans le monde ;
- RAPPELANT les actions menées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les réseaux institutionnels francophones, dont l'Association du notariat francophone, en vue de promouvoir l'existence de fichiers d'état civil ;
- NOTANT que le contexte de l'espace francophone est caractérisé par une grande diversité de situations politiques, économiques, culturelles, sociales et religieuses qui influent sur la gestion de cette question ;
- RÉAFFIRMANT le droit fondamental de chacun à la reconnaissance de sa personnalité juridique, consacré notamment par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- CONSIDÉRANT l'obligation qu'ont les États d'enregistrer tous les enfants à leur naissance sans discrimination, rappelée par la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par 193 États ;
- CONSIDÉRANT que l'enregistrement des naissances et la délivrance d'un document attestant de la naissance sont des droits fondamentaux, nécessaires pour faire de l'individu un sujet de droit, et que l'absence d'état civil est un handicap pour toutes les étapes de la vie et expose davantage à l'exclusion, la discrimination, la violence et l'exploitation ;
- SOULIGNANT que l'établissement d'un état civil fiable et consolidé favorise le bon fonctionnement démocratique par la constitution de fichiers électoraux et la mise en œuvre des programmes de développement sur la base d'outils statistiques ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

- RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie de garantir l'établissement d'un état civil public ouvert à tous sans discrimination ;
- ENCOURAGE l'objectif de la mise en œuvre de la gratuité de l'enregistrement des naissances et de la délivrance d'acte d'état civil grâce à des procédures universelles, simples et accessibles à tous ;
- ENCOURAGE les États et gouvernements à créer des institutions chargées de l'enregistrement des naissances sur tout leur territoire, et à leur allouer des ressources humaines, techniques et financières suffisantes ;
- RECOMMANDE la mise en place d'un registre central dont l'établissement, la conservation et la sécurité sont assurés par une institution publique unique qui prend les mesures nécessaires pour prévenir la perte ou la destruction du registre dans les situations d'urgence ou de conflit tout en veillant à la protection des données à caractère personnel ;
- RECOMMANDE aux États et gouvernements de garantir le droit de chaque enfant d'être enregistré dès sa naissance et de reconnaître à chaque femme et à chaque homme la possibilité d'enregistrer son enfant ;
- INVITE les États et gouvernements à mener des campagnes de sensibilisation et d'enregistrement a posteriori, en collaboration avec les acteurs concernés, notamment auprès des minorités et des populations les plus pauvres, les plus vulnérables, les populations déplacées, réfugiées et en zone de conflit ;
- CONSTATE la mobilisation des États et gouvernements concernés par cette problématique et les invite à accentuer leurs efforts en la matière, avec le concours, s'ils le souhaitent, de l'OIF et de tous les acteurs engagés ;
- INCITE les États et gouvernements des pays industrialisés à soutenir les efforts nationaux déployés pour l'enregistrement universel des naissances par l'aide au développement et à sensibiliser les opinions publiques francophones à cette question ;
- PROPOSE l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan coordonné d'actions au sein des parlements francophones.

Projet de résolution

Les moyens parlementaires de contrôle de l'action  
Gouvernementale dont les moyens d'interpellation dans l'espace  
francophone

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au  
10 juillet 2015, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,*

- RAPPELANT** que le terme « contrôle de l'action du Gouvernement » est le plus consacré dans la plupart des constitutions des Etats de l'Espace francophone et des règlements de leurs parlements respectifs ;
- RAPPELANT** que selon le rapport, l'interpellation doit être comprise comme tout instrument « d'analyse, de suivi et de contrôle de l'action du Gouvernement et des organismes publics, et partant, s'identifie au contrôle parlementaire ;
- RAPPELANT** que les termes « moyens d'interpellation du Gouvernement » et moyens de contrôle de l'action du Gouvernement » couvrent à la fois les demandes adressées par les parlementaires au Gouvernement et autres autorités exécutives afin que ceux-ci informent le Parlement ou s'expliquent sur leurs actions et décisions et les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité ministérielle ;
- PRENANT** en compte les observations et les différentes propositions faites à Ottawa en juillet 2014 et à Antananarivo en avril 2015 par les différents intervenants ;
- ENCOURAGE** les parlements de l'espace francophone à renforcer le contrôle parlementaire des gouvernements ;
- RECOMMANDE** la mise en œuvre de missions d'information parlementaire et toutes autres techniques parlementaires conformément aux dispositions des textes nationaux (Constitution, Règlement, etc...).

### ANNEX 3

#### Comissió d'Educació, de Comunicació i d'Afers Culturals: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Declaració relativa al ciber-atac contra TV5 Monde.
- Resolució per un accés universal als serveis de prevenció i de tractament del VIH/Sida.
- Resolució per l'accés a la informació parlamentària amb l'objectiu d'apropar els escollits als ciutadans.
- Resolució per la inclusió de la cultura dins els objectius de desenvolupament sostenible del Programa de desenvolupament post 2015 de les Nacions Unides.
- Resolució relativa a la destrucció d'emplaçaments patrimonials a Síria i a l'Iraq.

**Projet de Déclaration  
sur la cyber-attaque contre TV5 Monde**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**CONDAMNE** fermement la cyber-attaque perpétrée contre TV5 Monde le 8 avril 2015 par des pirates informatiques affirmant soutenir le groupe armé de l'État Islamique ;

**DÉNONCE** avec vigueur cet acte de cybercriminalité qui est une atteinte directe aux valeurs promues par la Francophonie que sont la liberté d'expression, la liberté de presse et la démocratie ;

**EXPRIME** sa solidarité et son soutien à la direction et aux équipes de TV5 Monde qui constitue un outil de rayonnement privilégié de la Francophonie, de la langue française et de la diversité culturelle à travers le monde ;

**RAPPELLE** la solidarité de la communauté francophone dans la lutte contre toute forme de terrorisme.

**Projet de résolution  
sur un accès universel aux services de prévention  
et de traitement du VIH/SIDA**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme,*

PRENANT CONNAISSANCE des données transmises par l'ONUSIDA en 2014 qui indiquent, au niveau mondial, une limitation des cas de nouvelles infections au VIH, une réduction des cas de mortalité liés au sida et une augmentation du nombre de personnes infectées bénéficiant d'un traitement ;

CONSTATANT que, malgré les progrès significatifs que connaît la lutte contre le VIH/sida, ces mêmes données indiquent que l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/sida n'est toujours pas garanti ;

RAPPELANT que la communauté internationale s'est fixée pour objectif de mettre un terme, d'ici 2030, à l'épidémie du sida en tant que menace pour la santé publique ;

CONSIDÉRANT le caractère impératif d'accélérer la riposte au VIH/sida en élargissant les mesures de prévention et de soin à l'ensemble des populations-clés pour atteindre l'objectif de l'ONUSIDA en 2030 ;

RAPPELANT la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 sur le VIH et le sida qui renouvelle et intensifie les engagements pris par les Etats en matière de riposte au VIH/sida et, pour ce faire, qui appelle au respect des droits humains et à la mise en place de cadres juridiques, sociaux et politiques propres à permettre d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH ;

MENTIONNANT le « Point de décision de la Francophonie : stopper les nouvelles infections au VIH et garantir les traitements pour tous » élaboré par l'OIF en collaboration avec l'ONUSIDA en marge du Sommet de la Francophonie de Kinshasa en 2012 ;

PRENANT EN COMPTE la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme de 2012 ;

RECONNAISSANT que la stigmatisation et la discrimination des populations-clé demeurent des obstacles majeurs à la riposte mondiale au VIH/sida, menacent la santé publique et augmentent les coûts sanitaires, sociaux et économiques liés au VIH/sida ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

APPELLE les pays de l'espace francophone à aligner leurs stratégies régionales et nationales de lutte contre le VIH/sida sur les objectifs d'accélération de la riposte au VIH/sida poursuivis par l'ONUSIDA ;

DEMANDE aux pays de l'espace francophone d'élaborer leurs programmes de lutte contre le VIH/sida selon une démarche fondée sur les droits humains, en incluant en particulier les filles et les jeunes femmes, les prisonniers, les migrants, les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les minorités sexuelles, les enfants et les mères séropositifs, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes âgées de 50 ans et plus et les personnes vivant avec le VIH, de sorte de pouvoir endiguer l'épidémie du VIH/sida ;

RECOMMANDE aux parlements de l'espace francophone de mettre en place des programmes d'éducation à la sexualité à l'intention des jeunes, afin de contribuer à la prévention du VIH/sida ;

APPELLE les parlements de l'espace francophone à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida.

**Projet de résolution  
sur l'accès à l'information parlementaire  
dans le but de rapprocher les élus des citoyens**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

CONSTATANT que les publics cibles de la communication parlementaire se dispersent et se segmentent et que les modes traditionnels de communication ne suffisent plus à rejoindre certaines clientèles, notamment les jeunes;

CONSIDÉRANT que TV5Monde devrait accorder plus de place aux débats parlementaires et en particulier à ceux de l'APF, dans le cadre de sa couverture de l'actualité politique francophone;

PRENANT NOTE de la volonté des assemblées parlementaires d'accroître la transparence de leurs activités, selon leurs règles et pratiques respectives, notamment par la diffusion des débats parlementaires, via le site Web de leur parlement ou leur canal parlementaire;

CONSIDÉRANT que les assemblées parlementaires démontrent, de manière générale, un intérêt certain envers l'utilisation du Web 2.0 dans une optique de diffusion de l'information parlementaire;

SOULIGNANT que près de la moitié des assemblées législatives de l'APF sont absentes des réseaux sociaux et que la plupart sont encore loin de profiter de manière optimale du potentiel de ceux-ci pour rapprocher les élus des citoyens;

RAPPELANT que l'APF s'est engagée lors du 14<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en 2012, à participer à la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique;

RECOMMANDE le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5Monde afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire et d'apporter un regard original sur la diversité culturelle de la Francophonie;

ENCOURAGE les assemblées parlementaires de la Francophonie à adopter des mesures administratives pour améliorer l'accès à l'information parlementaire et la transparence dans la diffusion des débats parlementaires;

**INCITE** les assemblées parlementaires à profiter des nombreuses possibilités qu'offre le Web 2.0 pour assurer une présence institutionnelle de leur assemblée sur les réseaux sociaux;

**INVITE** les assemblées législatives de la Francophonie à élaborer des stratégies de communication parlementaire basée sur l'utilisation du Web 2.0 pour favoriser la participation citoyenne au débat démocratique et accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie, en général;

**ENCOURAGE ET RECOMMANDE** aux États et gouvernements francophones de poursuivre et de mettre en œuvre la Stratégie de la Francophonie numérique en vue de renforcer l'exercice de la démocratie et de rapprocher les élus des citoyens.

Projet de résolution  
sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable  
du Programme de développement post-2015 des Nations Unies

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

CONSIDÉRANT que la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO reconnaît le rapport indissociable entre la culture et le développement durable;

PRENANT ACTE de la résolution A/Res/68/223 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît explicitement que la culture est un moteur et un facilitateur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;

PRENANT ACTE de la résolution A/Res/69/230 (2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui engage tous les acteurs intéressés à prendre dûment en considération la culture dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

INVITE les assemblées parlementaires de la Francophonie à reconnaître le caractère indissociable de la culture et du développement durable dans leurs politiques de développement;

ENCOURAGE l'UNESCO à prendre une part plus active dans les dernières négociations internationales entourant le Programme de développement post-2015 en vue d'intégrer pleinement la culture en tant que principe fondamental des politiques de développement;

DEMANDE aux gouvernements francophones d'exiger que des cibles et des indicateurs concernant la culture soient intégrés aux objectifs du programme de développement post-2015, afin qu'un réel suivi de sa mise en œuvre soit effectué.

Projet de résolution  
sur la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak ?

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

Considérant que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationale ;

Gravement préoccupée par l'enlisement des conflits armés en Syrie et dans les pays limitrophes ainsi que par la crise humanitaire liée à la persécution des minorités culturelles et religieuses perpétrée par des groupes armés terroristes ;

Prenant acte de la destruction intentionnelle du site patrimonial de Palmyre et des cités antiques d'Alep et de Damas, en Syrie, de même que le saccage des musées de Mossoul et de Bagdad, ainsi que des sites patrimoniaux de Nimrud et d'Hatra, en Irak, portant atteinte à la coexistence pacifique des diverses communautés ;

Prenant acte de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui reconnaît explicitement le lien entre le trafic illicite de biens culturels en provenance de la Syrie et d'Irak et le financement du terrorisme ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,*

CONDAMNE fermement la destruction délibérée du patrimoine culturel irakien et syrien, notamment des sites archéologiques, des musées, des bibliothèques et des archives, commise par les djihadistes du groupe État islamique ;

DÉNONCE le recours, par les terroristes, au saccage du patrimoine millénaire de l'humanité comme arme de guerre et comme instrument de propagande et de déstabilisation des communautés culturelles et religieuses de ces États ;

CONDAMNE le pillage et la contrebande de biens culturels faits par ces groupes terroristes comme moyen de financer leurs opérations ;

CONDAMNE l'utilisation des sites culturels à des fins militaires ;

APPELLE toutes les parties au conflit à respecter les obligations mises à leur charge par le droit international, en particulier la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé signée à La Haye, en 1954, ainsi que le droit international humanitaire coutumier ;

DEMANDE à ce que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour sauvegarder le patrimoine culturel de ces États ;

ENCOURAGE la communauté internationale à créer une coalition internationale visant à protéger le patrimoine culturel et historique au Moyen-Orient ;

ENJOINT la communauté internationale à se mobiliser face au fléau que représente le terrorisme.

## ANNEX 4

### Comissió de Cooperació i Desenvolupament: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució relativa als canvis climàtics.
- Resolució relativa a l'ocupació dels joves.

Projet de résolution sur les changements climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,*

- RAPPELANT** la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ainsi que les objectifs et principes de cet instrument ;
- RÉAFFIRMANT** l'ensemble des éléments contenus dans la Déclaration de Brazzaville, adoptée en 2014 par l'Assemblée plénière de l'APF réunie à Ottawa ;
- PRÉOCCUPÉE** par les analyses des rapports du groupe Intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- CONSIDÉRANT** que les populations des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, comptent parmi celles qui sont le plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

- RECOMMANDE** aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord global et juridiquement contraignant lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) ;
- RECOMMANDE** de parvenir à un accord équilibré et ambitieux dans lequel toutes les parties contribuent à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- SOULIGNE** que cet accord doit respecter le principe de responsabilité commune et différenciée et les capacités respectives des États parties ;
- SOULIGNE** l'importance de mesurer, vérifier et rendre compte des émissions de gaz à effet de serre à échéance régulière afin de rendre effectif le futur accord ;

- ENCOURAGE** les Etats et gouvernements des pays industrialisés membres de la Francophonie à respecter les engagements financiers pris à Copenhague en 2009 pour la dotation du Fonds vert pour le climat et à accélérer les transferts de technologies en faveur des pays les plus vulnérables et à poursuivre les politiques salutaires de changement des modes de production ;
- RECOMMANDE** la mise en place des mécanismes simplifiés d'accès au Fonds vert pour le climat pour les Etats membres des bassins ou « poumons énergétiques » de la planète (Afrique, Amazonie, Indonésie) pour le verdissement de leurs économies ;
- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements et parlementaires membres de la Francophonie de sensibiliser leurs citoyens aux conséquences du changement climatique et d'encourager et valoriser les initiatives positives des acteurs publics, privés et de la société civile pour contribuer à l'agenda des solutions ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à inclure des parlementaires dans les délégations nationales à la COP 21 ;
- SALUE** les actions menées par l'Institut francophone du Développement durable et l'invite à poursuivre son travail de sensibilisation et d'assistance aux pays francophones en vue d'un développement durable.

Projet de résolution sur l'emploi des jeunes

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes,*

- CONSIDÉRANT que les pays francophones ont des caractéristiques démographiques, économiques et sociales très différentes mais ont de nombreux enjeux en commun tels l'éducation, la formation l'accès à l'emploi ;
- SOULIGNANT le désir de la Commission d'inscrire ces enjeux dans une perspective de long terme ;
- RAPPELANT que l'éducation est un parcours institutionnel d'apprentissage des savoirs et connaissances essentiels au développement des individus et à leur insertion dans la société civile et sur le marché du travail ;
- SOULIGNANT de ce fait le caractère prioritaire de l'éducation et la formation ;
- PRENANT ACTE que la montée du chômage des jeunes dans l'espace francophone menace la cohésion sociale ;
- CONSIDÉRANT que les structures du marché du travail sont en constante mutation et qu'il est nécessaire de s'adapter à ces évolutions ;
- CONSIDÉRANT que nombre de jeunes ne sont pas informés de la multitude de choix professionnels et éducatifs qui s'offrent à eux ;
- RAPPELANT l'importance d'offrir aux jeunes un éventail conséquent de possibilités professionnelles et éducatives tout en prenant acte des lacunes dans ce domaine ;
- DEPLORANT la persistance de différentes pratiques discriminatoires ;
- CONSIDÉRANT que les personnes employées au sens du Bureau International du Travail, organe de l'Organisation Internationale du Travail, sont « celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine dite de référence » ;
- SOULIGNANT que certaines technologies ont des conséquences durables sur l'économie d'un pays, notamment sur la force de travail ouvrière ;
- ATTENDU que les nouvelles technologies représentent des outils primordiaux du développement économique moderne ;

RECOMMANDE	la mise en place des moyens nécessaires pour poursuivre et renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et ce, à tous les niveaux ;
RECOMMANDE	que les parlements et les gouvernements mettent tout en œuvre afin d'assurer une éducation accessible pour tous les citoyens, et ce, peu importe les milieux socio-économiques ;
EXIGE	de renforcer le combat contre les inégalités de genre et les discriminations à l'ébauche par l'adoption et la mise en œuvre de politiques sociales permettant une réussite dans la vie professionnelle ;
SOUTIENT	Le développement d'offre de formations continues tout au long de la vie ;
ENCOURAGE	la formation entrepreneuriale et linguistique notamment pour les jeunes sans formation ;
ENCOURAGE	la mise en place d'incubateur d'entreprise à travers des soutiens de l'Etat par la création de pôles de compétitivité et le soutien aux projets novateurs par le développement du micro-crédit ;
RECOMMANDE	aux parlements et aux gouvernements la mise en place et le renforcement des programmes d'orientation professionnelle tels que la création d'un observatoire pour l'emploi jeune dans chaque parlement affilié à un observatoire interparlementaire ainsi que la mise en place de programmes écoles-entreprises ;
ENCOURAGE	fortement la promotion de l'usage de la plateforme internationale des réseaux de jeunesse francophone (PIRJEJ) afin de permettre le partage des expériences politiques et des activités en matière d'emplois au sein de l'espace francophone ;
APPELLE	les parlements et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir une orientation des jeunes vers des emplois durables, notamment dans le domaine de l'agriculture ;
PROPOSE	aux parlements et aux gouvernements de développer l'offre de formation dans les nouvelles technologies, la transition énergétique et le développement durable, secteurs porteurs de la nouvelle industrie, berceau des emplois de demain.

## ANNEX 5

### Réseau des femmes parlementaires: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució relativa a les discriminacions per a la protecció de les dones en matèria de règim matrimonial.
- Resolució per denunciar la violència que pateixen les dones i les nenes en conflictes armats.
- Resolució sobre la presa en consideració del gènere en els debats climàtics

Projet de résolution  
sur les discriminations à l'égard des femmes  
en matière de statut matrimonial

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

- RAPPELANT la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ;
- RAPPELANT les engagements des Etats et gouvernements lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont on célèbre cette année les 20 ans ;
- INDIGNÉE par le maintien de mesures discriminatoires à l'égard des femmes dans le droit relatif au statut marital et systèmes juridiques et coutumiers ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

- RECOMMANDE aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie d'inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur Constitution, et de veiller à ce que les lois et règlements soient conformes à cette égalité constitutionnelle, y compris en ce qui concerne le statut marital ;
- DEMANDE d'adopter et de faire respecter des lois et des politiques visant à prévenir les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, et à veiller à ce que les mariages ne puissent être contractés que selon le principe du libre et plein consentement ;
- EXHORTE les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes, notamment leur droit de disposer de leur corps et de décider de leur santé sexuelle et procréative sans subir de contrainte ;
- INVITE les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à lever toutes les réserves à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, notamment à son article 16 ;
- INVITE les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des populations aux droits des femmes, sur tout leur territoire.

Projet de résolution  
dénonçant les violences dont sont victimes les femmes et les filles  
en raison des conflits armés

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

- RAPPELLE la résolution du Réseau des femmes sur l'élimination de toute forme de violence sexuelle, notamment dans les conflits armés, adoptée en 2011 à Kinshasa ;
- Rappelle la résolution adoptée en juillet 2014, sous proposition du Réseau des femmes, dénonçant l'enlèvement d'adolescentes commis dans le nord-est du Nigéria par le groupe extrémiste Boko-Haram ;
- RAPPELLE la déclaration, adoptée en février 2015, pour dénoncer les violations des droits des femmes et des filles commis par le groupe extrémiste Boko Haram ;
- CONSIDÈRE que les conflits armés engendrent des violences dont les femmes et les filles sont les victimes principales, particulièrement le recours au viol comme arme de guerre ;
- SALUE l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 juin 2015, d'une résolution historique faisant de cette date la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle dans les conflits ;
- RAPPELLE que la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles constitue un pilier essentiel de la démocratie et rappelant l'impérieuse nécessité de respecter les Instruments internationaux de protection des droits de la personne ;
- CONDAMNE la vague continue d'attaques armées, l'enrôlement forcé des jeunes, ainsi que les actes de violence commis contre les civils par des bandes armées, principalement les femmes et les filles ;
- CONDAMNE le recours à la violence envers les femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles, par les groupes sévissant dans certains États francophones d'Afrique et du Moyen Orient ;

- EXHORTE les États à respecter leur devoir de mettre fin à l'impunité et de faciliter l'accès à la justice afin que les auteurs d'actes de violences sexuelles soit traduits en justice et condamnés ;
- ENCOURAGE les parlements à adopter des lois et à appuyer la mise sur pied de programmes afin de mettre fin à l'exclusion sociale des victimes et à assurer leur réinsertion dans la société ;
- APPELLE l'Organisation internationale de la Francophonie à intensifier ses efforts, dans le cadre du suivi de la déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, adoptée en 2010, pour que la lutte contre de telles violences devienne une priorité des États dans la gestion des crises liés aux conflits armés ;
- APPELLE les États à redoubler d'efforts et à collaborer avec la communauté internationale pour développer des réponses concertées aux violences dont les populations civiles sont victimes dans le cadre de conflits armés.

Projet de résolution  
sur la prise en compte du genre dans les discussions climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015,  
sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

- RAPPELANT la compétence de la Commission de la coopération et du développement dans les domaines relatifs au développement durable notamment pour les questions liées aux changements climatiques ;
- RAPPELANT La résolution sur les changements climatiques proposée par la dite Commission, lors de la 41ème Session de l'APF ;
- RAPPELANT que la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (dite la Convention) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre prochain ;
- PRÉOCCUPÉ par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- RAPPELANT que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tant face aux événements météorologiques extrêmes, qu'au quotidien, étant confrontées, en conséquence de la sécheresse ou des inondations, à l'alourdissement des tâches au service de la famille qui incombent encore le plus souvent aux seules femmes et filles ;
- RAPPELANT qu'elles jouent néanmoins un rôle essentiel dans la lutte contre ces changements climatiques, en tant qu'actrices du développement et de l'innovation, notamment en adoptant des techniques et technologies qui contribuent à l'atténuation ainsi qu'en participant à la définition de projets d'adaptation efficaces ;
- CONSIDERANT l'importance de la cohérence entre d'une part des politiques relatives à la lutte contre le changement climatique appelant à la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et d'autre part des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ;
- RECONNAISSANT les premières décisions adoptées ces dernières années pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et l'égalité des sexes dans le cadre des politiques relatives au climat ;

CONSTATANT que, malgré ces progrès, les femmes restent sous représentées dans tous les aspects du processus découlant de la Convention ;

CONSTATANT également que les interactions entre les retombées positives qui résulteraient d'une plus grande autonomisation des femmes et l'adaptation comme la réduction des situations de vulnérabilité au changement climatique devraient être pris en compte par l'ensemble des pays et intégrés dans les politiques nationales et internationales ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

DEMANDE aux parlementaires francophones présents à la 41<sup>ème</sup> Session de l'APF de relayer et de diffuser, au sein de leur parlement, cette résolution afin de sensibiliser la classe politique à l'intégration de l'approche genre dans le domaine du climat et de l'énergie ;

INVITE les États et gouvernements membres de la Francophonie à sensibiliser leurs citoyens aux conséquences spécifiques du changement climatique sur les femmes et à encourager et valoriser les contributions et initiatives positives de ces dernières, participant à l'atténuation et l'adaptation, aux niveaux local et national ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mesurer les retombées positives du renforcement de l'égalité des sexes et de la réalisation des droits des femmes dans leurs politiques nationales relatives au climat ainsi que dans les différents volets de l'accord de la Convention à finaliser en décembre ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans leur politique nationale tout comme dans le prochain accord concernant la Convention ;

ENCOURAGE les États francophones à déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer la participation des femmes au sein des délégations et de tous les organes créés en vertu de la Convention ;

SOUTIENT ET ENCOURAGE les actions de plaidoyer de l'OIF visant à intégrer le genre et la budgétisation sensible au genre et les bénéfices réels attendus de l'autonomisation des femmes dans les discussions climatiques en vue de la COP 21 ;

DEMANDE également à l'OIF de créer des outils pour aider les gouvernements francophones à intégrer le genre dans les politiques et stratégies climatiques.

ANNEX 6

INTERVENCIÓ DE LA SECCIÓ ANDORRA  
EN EL DEBAT DE 41ena ASSEMBLEA  
PARLAMENTÀRIA DE L'APF

Intervention de la Section Andorre au débat général de la  
41ème Session de l'APF à Berne (10 juillet 2015)

Thème : "Encourager l'accès à une formation de qualité pour  
tous : un défi prioritaire pour la Francophonie"

Sous-thème 1 : "la formation professionnelle"

Mme Patricia Riberaigua – Andorre

Députée, Présidente de la section d'Andorre

Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Monsieur le Secrétaire général parlementaire

Chers Collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier, au nom de la Délégation de la Principauté d'Andorre, Andorre petit pays de montagne, grand pays touristique, les autorités et la délégation de la Suisse pour leur accueil si chaleureux, dans cette magnifique ville de Berne, capitale fédérale de la Suisse, à laquelle nous avons démontré que la francophonie est bien vivante. Nous tenons également à souligner le travail exemplaire du secrétariat de l'APF, qui, une fois de plus, nous a permis de pouvoir travailler dans de très bonnes conditions.

En ce qui concerne le cadre éducatif de la principauté d'Andorre, les familles peuvent choisir entre trois systèmes publics différenciés et totalement gratuits: l'andorran, le français et l'espagnol. Seuls le français et l'andorran offrent des formations professionnelles.

Tout d'abord, le système éducatif Français propose plusieurs formations professionnelles de type Certificats d'aptitude professionnelle (CAP), Brevets d'Études Professionnelles (BEP) et baccalauréats professionnels (BACPRO).

Le système éducatif andorran, quant à lui, créé en 1982, système bilingue en catalan langue officielle du pays et en français, a vu son offre s'enrichir, en 2004, par les formations professionnelles duales. En effet, le Gouvernement andorran avait détecté la nécessité de créer un enseignement professionnalisé en totale adéquation avec la réalité socioéconomique du pays, garantissant ainsi les compétences professionnelles nécessaires aux besoins du marché du travail.

En 10 ans, nous avons mis en place un total de cinq Diplômes d'Enseignement Professionnel (DEP) ainsi que quatre Baccalauréats Professionnels (BP) relatifs au secteur tertiaire, secteur prépondérant en Andorre. De plus, les deux formations professionnelles

sont reconnues au niveau 3 du système de classification internationale (CITE) de l'UNESCO.

Notre offre éducative est dotée de passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, afin de donner à nos jeunes un grand éventail de possibilités et de chemins formatifs.

Nous constatons que les formations professionnelles enseignées sur notre territoire sont bien implantées, reconnues et attrayantes vu que 37,80% des élèves ayant fini le premier cycle de l'enseignement secondaire choisissent cette filière. Ces formations offrent des stages en entreprise qui représentent presque un tiers du temps total de formation garantissant ainsi une meilleure insertion professionnelle. En effet, nos chiffres statistiques parlent d'eux même : 78% des étudiants ont obtenu un travail juste après l'obtention de leur diplôme et 88% de ces 78% travaillent dans le secteur de leur formation.

Le taux de chômage des jeunes (18- 25 ans) en Andorre est très faible, de l'ordre de 0,37%, ce qui nous conforte dans la volonté de continuer à investir dans la formation des jeunes. Notre Gouvernement et avec notre Parlement croient en l'enseignement de qualité. C'est pourquoi, nous consacrons plus de 11% de notre budget total à l'éducation, le budget n'a jamais été réduit mais au contraire augmenté et ce en dépit des rétentions budgétaires dues à la crise financière que traverse l'Andorre. Nous continuons à investir dans une formation professionnelle moderne, bien équipée, avec des enseignants bien formés qui actualisent le contenu des formations en fonction de la réalité du monde du travail. Pour se faire, l'équipe d'enseignants ont périodiquement des réunions avec les entreprises pour connaître les besoins en compétences des différents secteurs.

Cette année, le Gouvernement d'Andorre, avec le support du Parlement, a mis en place le « Plan Focus » destiné aux jeunes de 16 à 20 ans. Le principal objectif de ce plan est de doter les jeunes, qui ont abandonnés le cursus scolaire sans obtenir de diplôme, d'une expérience formatrice dans le monde du travail finalisée par l'obtention d'un titre équivalent à une formation professionnalisée leur facilitant ainsi l'insertion professionnelle.

Comme le disait si bien madame Jean notre secrétaire générale, l'éducation n'est pas une dépense mais un investissement. Investir dans la formation des jeunes c'est se donner le moyen d'avoir une société de demain saine, innovante et battante sur le plan économique.

Je vous remercie vivement de votre attention.

ANNEX 7

DECLARACIÓ DE LA CONFERÈNCIA DE  
PRESIDENTS -REGIÓ EUROPA

**Déclaration des Présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie  
de la Région Europe**

1. Nous, représentants des Parlements des pays ayant le français en partage, réunis le 31 mars 2015 à Erevan, à l'occasion de la Conférence des Présidents de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de la Région Europe ;
2. Affirmant notre engagement en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de la sécurité dans l'espace de la Francophonie et de ses valeurs universelles;
3. Encourageant l'organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à poursuivre son action en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits dans le respect de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et des normes et principes du droit international ;
4. Soulignant qu'il est inadmissible que des actes qualifiés de crime de génocide, restent non universellement reconnus, et rappelant le fait que ce crime reste imprescriptible ;
5. Condamnons les actes génocidaires commis contre le peuple arménien ;
6. Commémorons les victimes innocentes du génocide des Arméniens de 1915 et sommes solidaires de l'Arménie et du peuple arménien dans leur lutte internationale pour la reconnaissance universelle du génocide et le rétablissement des droits des personnes assujetties à ce génocide;
7. Invitons la Turquie à se confronter à l'histoire et à finalement reconnaître la réalité du génocide des Arméniens et exprimons l'espoir que cette reconnaissance servira de point de départ à la réconciliation historique entre les peuples arménien et turc.

31 mars 2015